

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00457 Numéro SIREN : 801 068 768 Nom ou dénomination : A.D. BARBOUX
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2023 sous le numéro de dépôt 12247

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AD BARBOUX 1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS France		1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS	
SIRET	80106876800010		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	MACON.GENERALE + GROS OEUVRE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	170
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL COMPTA EVOLUTION 15.5	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Société anonyme par actions simplifiée A.B.C.E 31 rue de provins 77970 JOUY LE CHATEL Tél : 0164012909
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 07062023 Lieu : QUIERS Qualité : P.D.G. Nom du signataire : M BARBOUX DANY

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS															
SIREN 8 0 1 0 6 8 7 6 8															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 2					
										Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014		016								
	Immobilisations corporelles *		028	33 066	030	23 965	9 101								
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)		044	33 066	048	23 965	9 101								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060	5 487	062		5 487							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	12 685	070		12 685							
		Autres* (3)		072	3 077	074		3 077							
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082		15								
	Disponibilités		084	21 294	086		21 294								
	Charges constatées d'avance*		092		094										
Total II		096	42 558	098		42 558									
Total général (I + II)					110	75 624	112	23 965	51 659						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				1 000								
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126				100								
	Réserves réglementées*		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132												
	Report à nouveau		134												
	Résultat de l'exercice		136				(170)								
	Subventions d'investissement		137												
	Provisions réglementées		140												
	Total I		142				930								
Provisions pour risques et charges															
Total II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				8 878								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				500								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				17 860								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 15 578)		172				23 490								
	Produits constatés d'avance		174												
Total III		176				50 729									
Total général (I + II + III)					180			51 659							
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	6 373							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210	68 958	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services*			217		218	135 695	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	2	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	204 655	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	6 621	
	Variation de stock (marchandises)*						236	(1 851)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	54 201	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	65 331	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	570			244	892	
	Rémunérations du personnel*						250	54 035	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	18 685	
	Dotations aux amortissements*						254	6 632	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	204 547	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	107	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	142		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	135		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)							310	(170)	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col.2			312		314	170	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345			344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Créanc report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	354	170
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
		Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	372	170	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 583	442		444		446	3 583			
	Installations générales agencements divers	450	566	452		454		456	566			
	Matériel de transport	460	28 917	462		464		466	28 917			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	33 066	492		494		496	33 066			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 810	532	160	534		536	2 970	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	566	542		544		546	566	
	Matériel de transport	550	13 957	552	6 472	554		556	20 429	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL			570	17 333	572	6 632	574		576	23 965

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements*	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values						
									Court terme*	Long terme					
									⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
	1														
	2														
	3														
	4														
	5														
	6														
	7														
8															
9															
10															
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589
Plus-values taxables à 19% (1)		579				Régularisations	590		583		594		595		
TOTAL							596		585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX

Néant ☒ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610	612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664		666	
TOTAL		680	682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice		860	170
Total des déficits restant à reporter		870	170

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	204 653
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	204 653
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	1 851
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	1 853
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	70 144
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	49 315
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	6 695
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	126 153
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 80 352
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	80 352
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	204 653
Effectifs au sens de la CVAE *		023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 01012022	160 au 31122022
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 0 1 0 6 8 7 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AD BARBOUX

ADRESSE (voie) 1 IMPASSE DU PRESBYTERE

CODE POSTAL 77720

VILLE QUIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BARBOUX Prénom(s) DANYNom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 22081975 N° Département 77 Commune MELUN Pays FR

Adresse : N° 1 Voie IMPASSE DU PRESBYTERE

Code Postal 77720 Commune QUIERS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

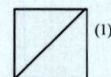
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 0 1 0 6 8 7 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AD BARBOUX

ADRESSE (voie) 1 IMPASSE DU PRESBYTERE

CODE POSTAL 77720

VILLE QUIERS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	4 248	payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e						
				f						
				g						
				h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				4 248		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j						
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)				4 248		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	5	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	6
					Indemnités forfaitaires	7	Remboursements	8	Indemnités forfaitaires	9
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %	à 15 %	à 19 %						
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Formulaire obligatoire
(article 261 B du
Code général des impôts)**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS***Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012022

ET CLOS LE

31122022

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée AD BAR

1 IMPASSE DU PRESBYTERE

77720 QUIERS

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

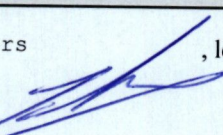
Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A quiers, le 07062023

Signature, 

Nom et qualité du signataire

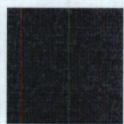
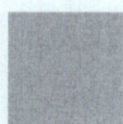
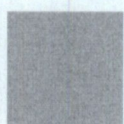
M BARBOUX DANY P.D.G.

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

[illegible]

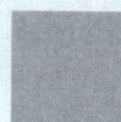
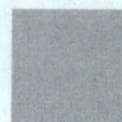
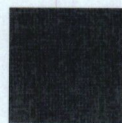
Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

AD BARBOUX
1 IMPASSE DU PRESBYTERE
77720 QUIERS
06.40.32.04.27



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2022



Bilan Simplifié

AD BARBOUX

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 17/10/23
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	33 066	23 965	9 101	15 733
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	33 066	23 965	9 101	15 733

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises	5 487		5 487	3 636
Avances et acompt. versés sur comm.				585
Créances clients et comptes rattachés	12 685		12 685	5 362
Autres créances	3 077		3 077	3 903
Valeurs mobilières de placement	15		15	15
Disponibilité	21 294		21 294	16 554
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	42 558		42 558	30 055

TOTAL GÉNÉRAL	75 624	23 965	51 659	45 788
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(170)	4 248
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	930	5 348

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	8 878	15 565
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	500	
Fournisseurs et comptes rattachés	17 860	4 590
Autres dettes	23 490	20 284
Produits constatés d'avance		
DETTES	50 729	40 439

TOTAL GÉNÉRAL	51 659	45 788
----------------------	---------------	---------------

Compte de Résultat Simplifié

AD BARBOUX

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 17/10/23
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises		68 958	81 082
Production vendue de biens			
Production vendue de services		135 695	130 597
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		2	0
PRODUIT D'EXPLOITATION		204 655	211 680

Achat de marchandises [y compris droits de douane]		6 621	2 421
Variation de stock de marchandises		(1 851)	(3 636)
Achats de matières premières et approvisionnements		54 201	71 072
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		65 331	62 299
Impôts, taxes et versements assimilés		892	981
Rémunérations du personnel		54 035	51 425
Charges sociales		18 685	16 985
Dotations aux amortissements		6 632	4 501
Dotations aux provisions			
Autres charges		0	0
CHARGES D'EXPLOITATION		204 547	206 048

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	107	5 632
--------------------------------	------------	--------------

Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Charges financières	142	558
Charges exceptionnelles	135	69
Impôts sur les bénéfices		756

BÉNÉFICE OU PERTE	(170)	4 248
--------------------------	--------------	--------------

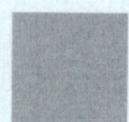
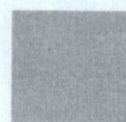
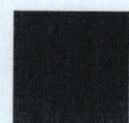
RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	(170)
---	--------------

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	(170)
---	--------------

Détail des comptes



Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 17/10/23

Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisations corporelles	9 100.63	15 732.85	-6 632.22	-42,16
215400 MATERIEL INDUSTRIEL	3 583.33	3 583.33		
218100 INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG.	565.83	565.83		
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	28 916.67	28 916.67		
281540 AMORT.MAT.INDUSTRIEL	-2 970.44	-2 810.44	-160.00	-5,69
281810 AMORT. INSTALL GENE	-565.83	-565.83		
281820 AMORT.MAT. TRANSPORT	-20 428.93	-13 956.71	-6 472.22	-46,37
Total I	9 100.63	15 732.85	-6 632.22	-42,16
Actif Circulant				
Stocks de marchandises	5 486.59	3 635.70	1 850.89	50,91
371000 MARCHANDISE (OU GROUPE) A	5 486.59	3 635.70	1 850.89	50,91
Av. et acptes versé sur commandes		585.00	-585.00	-100,00
409100 FOURNIS. AVANC. & ACOMPT. SUR		585.00	-585.00	-100,00
Clients et comptes rattachés	12 685.43	5 361.81	7 323.62	136,59
411ARC LA FERME D ARCY	7 162.78		7 162.78	
411HUY HUYGUES	1 737.64	1 737.64		
411MAR M ET MME MARTINIE	125.00		125.00	
411MEY MEYER		330.00	-330.00	-100,00
411ROU ROUSSEAU ET FRERES	1 734.32		1 734.32	
411VIO VIOLETTE	1 925.69		1 925.69	
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR		3 294.17	-3 294.17	-100,00
Autres créances	3 076.62	3 903.38	-826.76	-21,18
425000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	200.00	200.00		
444000 ETAT IMPÊT SUR LES B+N+FICES	756.00	943.00	-187.00	-19,83
445624 TVA SUR IMMO 20 %	0.33	160.33	-160.00	-99,79
445664 TVA D+DUCTIBLE 20 %	1 658.40	62.99	1 595.41	2532,80
445665 TVA SOUS TRAITANCE	140.06	0.06	140.00	233333,33
445670 CR+DIT DE TVA + REPORTER		2 537.00	-2 537.00	-100,00
445713 TVA COLLECTEE 10%	321.83		321.83	
VMP	15.00	15.00	0.00	
503000 ACTIONS	15.00	15.00		
Disponibilités	21 294.36	16 553.84	4 740.52	28,64
512100 COMPTES EN MONNAIE NATIONALE	21 294.36	16 553.84	4 740.52	28,64
Total II	42 558.00	30 054.73	12 503.27	41,60
Total général (I + II)	51 658.63	45 787.58	5 871.05	12,82
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	1 000.00	1 000.00	0.00	
101000 CAPITAL	1 000.00	1 000.00		
Réserve légale	100.00	100.00	0.00	
106100 RESERVE LEGALE	100.00	100.00		
Résultat de l'exercice	-170.06	4 248.31	-4 418.37	-104,00
TOTAL I	929.94	5 348.31	-4 418.37	-82,61
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	8 878.33	15 565.15	-6 686.82	-42,96
164004 PRET 202534 04	6 373.21	9 821.07	-3 447.86	-35,11
164005 PRET 202534 05	2 505.12	5 499.18	-2 994.06	-54,45
518600 INTERETS COURUS A PAYER		244.90	-244.90	-100,00

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 17/10/23
Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	En valeur	En %
Av. et acptes reçu sur cdes en cours	500.00		500.00	
419100 CLTS AVANC. & ACOMP. RECUS SUR	500.00		500.00	
Fournisseurs et comptes rattachés	17 860.16	4 589.76	13 270.40	289,13
401ABC ABCE	510.00	498.00	12.00	2,41
401BR4 BRICO CASH	52.88		52.88	
401CEF CEF	1 196.73	328.50	868.23	264,30
401GED GEDIMAT	15 348.47	2 208.10	13 140.37	595,10
401MOR MORMANT AUTO	252.08		252.08	
401PPG PPG DISTRIBUTION		1 555.16	-1 555.16	-100,00
401VAN VANDAELE CHRISTOPHE	500.00		500.00	
Autres dettes	23 490.20	20 284.36	3 205.84	15,80
421002 M PASEK	1 714.39	1 745.79	-31.40	-1,80
431000 S+CURIT+ SOCIALE	1 396.00	1 121.00	275.00	24,53
437200 CAISSE CP	440.00	745.33	-305.33	-40,97
437300 PRO BTP	854.44	535.62	318.82	59,52
445510 TVA + D+CAISSER	2 564.00		2 564.00	
445713 TVA COLLECTEE 10%		596.16	-596.16	-100,00
445714 TVA COLLECT+E 20 %	803.67	3 203.08	-2 399.41	-74,91
445715 TVA SOUS TRAITANCE	140.06	0.06	140.00	233333,33
445873 TVA EN ATTENTE COLLECTEE 8.5%		408.56	-408.56	-100,00
455101 BARBOUX DANY	15 577.64	11 928.76	3 648.88	30,59
TOTAL III	50 728.69	40 439.27	10 289.42	25,44
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	51 658.63	45 787.58	5 871.05	12,82

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 17/10/23

Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte Résultat Simplifié (2033B)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	68 957.63	81 082.34	-12 124.71	-14,95
707200 MARCHANDISE (OU GROUPE) B	7 566.67	39 534.19	-31 967.52	-80,86
707300 VENTES MSES 10 %	61 390.96	41 548.15	19 842.81	47,76
Production vendue de service	135 695.16	130 597.31	5 097.85	3,90
706001 PRESTATIONS SVES 10 %	123 683.89	58 553.53	65 130.36	111,23
706002 PRESTATIONS SVES 20 %	9 461.27	72 043.78	-62 582.51	-86,87
706600 PRESTATION SOUR TRAITANCE	2 550.00	2 550.00	2 550.00	
Autres produits	2.01	0.07	1.94	2771,43
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	2.01	0.07	1.94	2771,43
Total des pdts. d'expl. hors TVA (I)	204 654.80	211 679.72	-7 024.92	-3,32
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	6 621.42	2 420.88	4 200.54	173,51
607000 ACHATS DE MARCHANDISES	6 621.42	2 420.88	4 200.54	173,51
Variation de stock (marchandises)	-1 850.89	-3 635.70	1 784.81	49,09
603700 VARIATION STOCKS DE MARCHANDIS	-1 850.89	-3 635.70	1 784.81	49,09
Achats de mat. premières	54 201.21	71 071.96	-16 870.75	-23,74
601000 ACHATS STOCKES MAT. PREM. (FOU	54 134.54	71 071.96	-16 937.42	-23,83
602000 ACHATS STOCKES AUTRES APPROV.	66.67		66.67	
Autres charges externes	65 330.73	62 298.69	3 032.04	4,87
604100 DECHETS RESIDUS	3 210.08	199.52	3 010.56	1508,90
606200 CARBURANT	5 242.31	5 306.84	-64.53	-1,22
606300 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	856.49	64.07	792.42	1236,80
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12.04		12.04	
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	18 400.00	26 060.20	-7 660.20	-29,39
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 400.00	2 400.00		
613500 LOCATIONS MOBILIERES	4 295.29	1 145.25	3 150.04	275,05
614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	600.00	600.00		
615000 ENTRETIENS ET R+PARATIONS		840.95	-840.95	-100,00
615500 SUR BIENS MOBILIERES	2 737.94	3 199.37	-461.43	-14,42
616000 PRIMES D'ASSURANCE	10 873.56	8 824.89	2 048.67	23,21
622000 REMUNERAT. D'INTERM. ET HONORA	3 154.85	609.34	2 545.51	417,75
622600 HONORAIRES	5 967.50	5 325.00	642.50	12,07
622700 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	46.76	72.98	-26.22	-35,93
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	1 129.20	1 117.00	12.20	1,09
623800 DIVERS (POURBOIRES, DONS COURA	1 000.00		1 000.00	
624100 TRANSPORTS SUR ACHATS	585.40		585.40	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS		473.39	-473.39	-100,00
625700 RECEPTIONS	2 435.44	3 505.28	-1 069.84	-30,52
626000 FRAIS POSTAUX ET DE T+L+COMM.	44.52		44.52	
626100 ORANGE	1 955.83	1 853.26	102.57	5,53
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	383.52	552.60	-169.08	-30,60
627001 FRAIS BQ EXCEPTIONNELS		148.75	-148.75	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	892.43	980.76	-88.33	-9,01
631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	66.51		66.51	
631300 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CO	23.16		23.16	
635110 TAXE PROFESSIONNELLE	570.00	564.00	6.00	1,06
635300 IMPOTS INDIRECTS	232.76		232.76	
635400 DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIM		416.76	-416.76	-100,00
Rémunérations du personnel	54 035.32	51 424.99	2 610.33	5,08
641000 R+MUN+RATION DU PERSONNEL	49 967.58	47 134.99	2 832.59	6,01
641200 CONGES PAYES	4 067.74	4 290.00	-222.26	-5,18
Charges sociales	18 684.93	16 985.22	1 699.71	10,01
645100 COTISATIONS URSSAF	9 525.82	8 739.06	786.76	9,00
645200 COTISATIONS AUX MUTUELLES	5 969.84	5 434.56	535.28	9,85
645300 COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	2 863.58	1 425.23	1 438.35	100,92
645310 PREVOYANCE	325.69	1 386.37	-1 060.68	-76,51
Dotations aux amortissements	6 632.22	4 501.16	2 131.06	47,34

Détail des Comptes

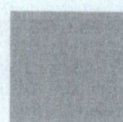
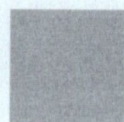
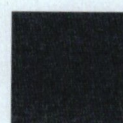
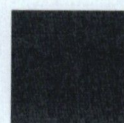
AD BARBOUX

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 17/10/23
Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte Résultat Simplifié (2033B)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
681000 DOTATIONS AUX AMORT. & AUX D+P	6 632.22	4 501.16	2 131.06	47,34
Autres charges	0.01	0.19	-0.18	-94,74
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	0.01	0.19	-0.18	-94,74
Total des charges d'exploitation (II)	204 547.38	206 048.15	-1 500.77	-0,73
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	107.42	5 631.57	-5 524.15	-98,09
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Charges financières (V)	142.48	557.90	-415.42	-74,46
661000 CHARGES D'INTERETS	64.08	375.62	-311.54	-82,94
661100 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	78.40	182.28	-103.88	-56,99
Charges exceptionnelles (VI)	135.00	69.36	65.64	94,64
671200 PENALITES AMENDES FISC. & PENA		34.33	-34.33	-100,00
672000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEU	135.00	35.03	99.97	285,38
Impôts sur les bénéfices (VII)		756.00	-756.00	-100,00
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		756.00	-756.00	-100,00
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	-170.06	4 248.31	-4 418.37	-104,00
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Déductions				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	0.00	170.06	-170.06	-100,00
Déficits				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	0.00	170.06	-170.06	-100,00

Annexe



Immobilisations - Amortissements

AD BARBOUX

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 17/10/23
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	3 583			3 583
Inst. générales, agencements et divers	566			566
Matériel de transport	28 917			28 917
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	33 066			33 066

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	2 810	160		2 970
Inst. générales, agencements et divers	566			566
Matériel de transport	13 957	6 472		20 429
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL	17 333	6 632		23 965

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

AD BARBOUX

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 17/10/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
--------------------------------------	--	--	--	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle AD BARBOUX

Au capital de 1 000 €

Siège social : 1 IMPASSE DU PRESBYTERE – 77720 QUIERS

n° SIREN : 801 068 768 00010 RCS MELUN

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique

du 28 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 28 juillet,

A 15 heures.

L'associé de la société AD BARBOUX, SASU au capital de 1 000 euros divisés en 10 parts sociales, dont le siège social est 1 impasse du Presbytère – 77720 QUIERS, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. BARBOUX Dany, Président Directeur Général.

Sont présents :

- M. BARBOUX Dany, propriétaire de 1 part sociale, numérotées de 01 à 10 ;

Soit au total 1 associés présent ou représenté, totalisant 100 pour cent des parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 et quitus à la Direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31.12.2022
- ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

39

- une copie de la lettre adressée à chaque associé

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa direction au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'associé décide d'affecter les déficits de l'exercice clos le 31.12.2022 de la manière suivante :

Le résultat net comptable de l'exercice est de – 170 €

- Le déficit de 170 € seront mis en report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte du montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui du crédit d'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

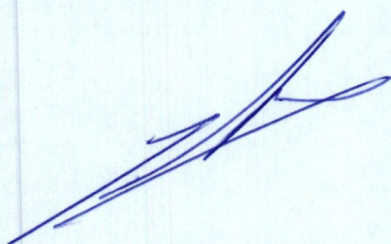
Troisième résolution :

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. BARBOUX Dany pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

M. BARBOUX Dany – Le Président Directeur Général



RAPPORT DE GESTION

**CONCERNANT LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU
31.12.2022**

AD BARBOUX

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

au capital de 1 000 €

Siège social :

1 IMPASSE DU PRESBYTERE

77720 QUIERS

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R. 223-18 du code du commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai prescrit par le même article.

1 – Etablissement des comptes annuels

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont été établis dans mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

2 – Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé

L'année 2022 a été compliquée. La récession ainsi que les multiples grèves de 2022 ont perturbé notre activité. La pénurie de carburant fin 2022 a été difficile à gérer.

Le coût des matériaux se ressent.

Notre Assurance a beaucoup augmenté et nos véhicules vieillissent et nous avons fait beaucoup de dépenses d'entretiens.

Nous avons engagé un salarié, en CDD, pour le deuxième semestre 2023 car nous avons besoin de plus de main d'œuvre. En 2022, nous avons sous-traité et pris des sociétés extérieures pour effectuer divers travaux que nous n'étions pas en mesure d'effectuer.

Nous avons pris en renfort, M. BARBOUX Antoine en CDD pour le mois de juillet 2023.

M. BARBOUX Dany touchera un salaire à plein temps de 1 953.24 € brut par mois pour l'année 2023.

Nous avons des chantiers jusqu'à la fin de l'année 2023.

3 – Convention réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code du commerce n'a été portée à la connaissance du gérant.

4 – Affectation du résultat

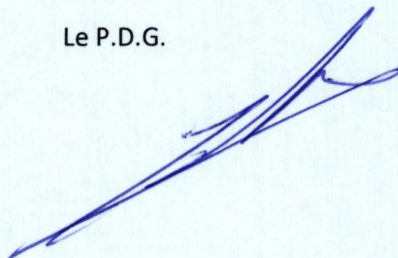
Le résultat net comptable de l'exercice est de - 170 €.

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| - Report à nouveau antérieur : | 0 euros |
| - Solde du report à nouveau : | - 170 euros |

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence

M. BARBOUX Dany

Le P.D.G.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Dany Barbox'.

